

Séance du mercredi 27 janvier 2021 _____

L'an deux mil vingt-et-un et le 27 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Bernard ASSELIN.

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE,

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020.
- Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le budget prévisionnel de 2021. **Délibération**
- Adoption procédure de classement du site de Châteauneuf-sur-Loire. **Délibération.**
- Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL. **Délibération**
- Rémunération d'un architecte pour le projet de création d'un gîte à Sigloy. **Délibération**
- Approbation des modifications des statuts du Bassin du Loiret. **Délibération**
- Révision des tarifs des salles municipales. **Délibération**
- Approbation et signature de la convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec la C.C.L. **Délibération**
- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet. **Délibération**

Divers : questions diverses.

Conseil municipal : approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2020.
Le compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2020 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-1

Objet de la délibération
Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2021.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Date d'affichage
20/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

Autorisation d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2021

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25 % des crédits ouverts en section d'investissement en 2021 (hors crédits afférents au remboursement de la dette).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-2

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Adoption procédure de classement du site de Châteauneuf-sur-Loire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Date d'affichage
20/01/2021

Monsieur François CATHELINÉAU a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération:

Adoption procédure de classement du site de Châteauneuf-sur-Loire.

Monsieur le Maire expose que la préfecture du Loiret demande une nouvelle consultation des conseils municipaux quant au projet de procédure de classement du site de Châteauneuf-sur-Loire comme expliqué dans le dossier transmis à la commune de Sigloy en date du 30 octobre 2020. « Projet de classement au titre des sites » : le château, son parc, le port, le front de Loire et la Loire à Châteauneuf-sur-Loire.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal les membres du Conseil Municipal de Sigloy **APPROUVENT, à l'unanimité,** le projet de classement du site de Châteauneuf-sur-Loire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 27 janvier 2021

Référence
2021-01-3

Objet de la délibération
Demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Date d'affichage
20/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la salle des fêtes de Sigloy, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Monsieur François CATHELINÉAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de remplacer les lanternes vétustes dans certaines rues de Sigloy.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 12 450 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

adopte le projet « remplacement des lanternes vétustes dans certaines rues de Sigloy » pour un montant de 12 450 € TTC,

adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	10 375 €	12 450 €	DSIL	8 300 €	
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département		
Y			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	2075 €	
Total	10 375 €	12 450 €	Total	10 375 €	

sollicite une subvention de 8 300 € au titre de la DSIL, soit 80 % du montant du projet,

charge le Maire de toutes les formalités.

Objet de la délibération: Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de refaire l'isolation et le plancher à l'étage de la mairie.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 15 612 € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

adopte le projet «réfection de l'isolation et du plancher à l'étage de la mairie » pour un montant de 15 612 € TTC,

adopte le plan de financement ci-dessous,

sollicite une subvention de 10 408 € au titre de la DETR, soit 80 % du montant du projet,

charge le Maire de toutes les formalités.

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux	13 010 €	15 612 €	DETR	10 408 €	
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département		
Y			Autres		
			AUTOFINANCEMENT	2 602 €	
Total	13 010 €	15 612 €	Total	13 010 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-4

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Rémunération d'un architecte pour le projet de création d'un gîte à Sigloy.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Date d'affichage
20/01/2021

Monsieur François CATHELINÉAU a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération:

Rémunération d'un architecte pour le projet de création d'un gîte à Sigloy.

Monsieur Dominique LELIÈVRE expose que Madame MARTIN Sandrine, architecte, commence à travailler sur le projet de création d'un gîte à Sigloy et doit monter un dossier, il convient donc de la rémunérer pour le travail déjà effectué et à venir.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition d'honoraires de Madame MARTIN s'élève à un montant de 4560 € T.T.C.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement des honoraires de Madame Sandrine MARTIN et à signer tous les documents y afférent.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-5

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Révision des tarifs des salles municipales.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Date d'affichage
20/01/2021

Monsieur François CATHELINÉAU a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération :

Révision des tarifs des salles municipales.

Après concertation les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2021.

Après discussion au sujet de la location de la salle du presbytère, cette salle n'étant pas adaptée à l'accueil des personnes à mobilité réduite, les membres du Conseil Municipal décident de ne plus louer cette salle pour le moment.

Il est décidé également de changer les tarifs de location de la sono et du matériel de vidéo présents dans la salle de fêtes, les nouveaux tarifs étant les suivants :

Tarif pour la sono : - Tarif commune : 30 €
- Tarif hors commune : 40 €
Tarifs pour le vidéoprojecteur : - Tarif commune : 30 €
- Tarif hors commune : 40 €

Le dépôt de caution : 800 €

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-6

Objet de la délibération
Approbation et signature de la convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec la C.C.L.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Date d'affichage
20/01/2021

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELINÉAU, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Monsieur François CATHELINÉAU a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération:

Approbation et signature de la convention d'instruction des autorisations du droit des sols avec la C.C.L.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Loges, lors de sa séance du 14 décembre 2020, a voté l'approbation de la convention avec les communes pour les missions du service commun d'instruction du droit des sols.

Monsieur le Maire expose que cette convention doit être soumise en conseil municipal pour approbation.

Les membres du Conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de cette convention et l'approuvent à l'unanimité. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer cette convention avec la C.C.L.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 janvier 2021

Référence
2021-01-7

L'an deux mil-vingt et un et le 17 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame caroline BARROS, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Dominique LELIEVRE, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Hervé POTHIER, Madame Denise VILLETTE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
20/01/2021

Monsieur Paul MARCOIN a donné pouvoir à Monsieur Dominique LELIÈVRE.

Date d'affichage
20/01/2021

Monsieur François CATHELIN a été nommé secrétaire de séance.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet de la délibération:

Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 04/02/2021

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Et

Publication ou notification du :

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique territorial, en raison d'un accroissement de travail,
Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires à compter du 01/02/2021.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Entretien des locaux communaux.
La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} février 2021,

Filière : technique,
Cadre d'emploi : adjoint technique territorial,
Grade : adjoint technique territorial : - ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3-2,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois,

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 21h08.